

VILLE DE LA COURNEUVE

Département de Seine-Saint-Denis

Propriété sise 1 à 15 Rue de Saint-Denis
Cadastrée section AD numéro 64
Pour une contenance cadastrale de 3 hectares 11 ares 67 centiares

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE



RENER & VENANT
Géomètres - Experts

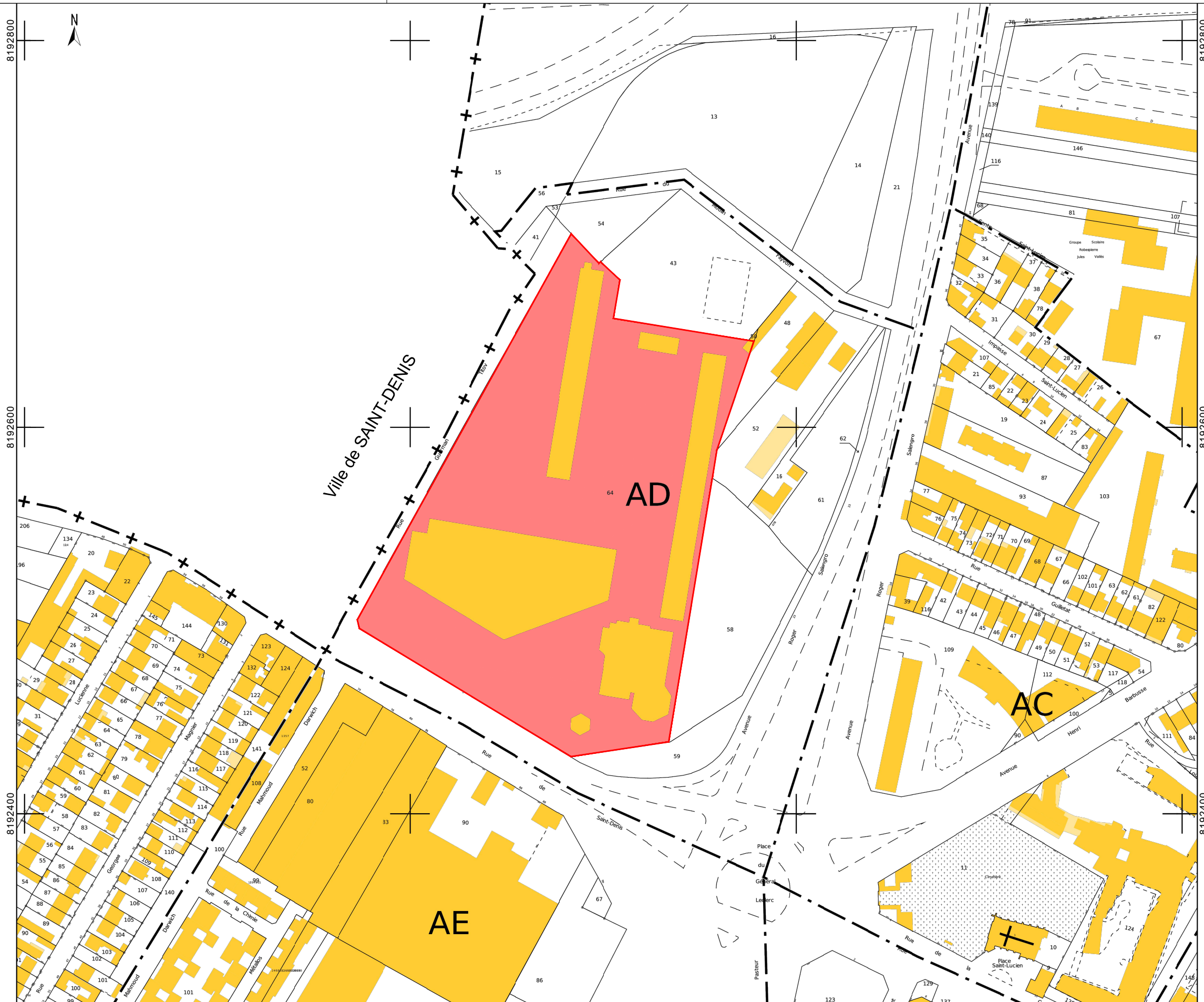
5 boulevard Edgar Quinet
BP 54
92703 Colombes cedex

Téléphone : 01 42 42 02 18
Télécopie : 01 42 42 25 95
colombes@renfer-venant.fr



DOSSIER : AC220339
DOCUMENT : PAR-SCL_VOL-V02
DATE : 22 avril 2025
MODIFICATION : Néant

Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé. Toute autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité de la société RENFER & VENANT.



LEGENDE

Parcelle objet de la procédure (AD n°64)

Nota :

Ce plan ne constitue pas un plan de précision selon la nomenclature des travaux de Géomètre-Expert et ne peut être utilisé à des fins d'étude structurelle en particulier.

Plan établi d'après le fond de plan cadastral téléchargé depuis le site www.cadastre.gouv.fr.

Les limites de propriété et les superficies ne sont pas garanties en l'absence de bornage contradictoire avec les riverains et de délimitation des propriétés des personnes publiques.

L'orientation de la flèche Nord est donnée à titre indicatif.

Rattachement planimétrique : système RGF93-CC49



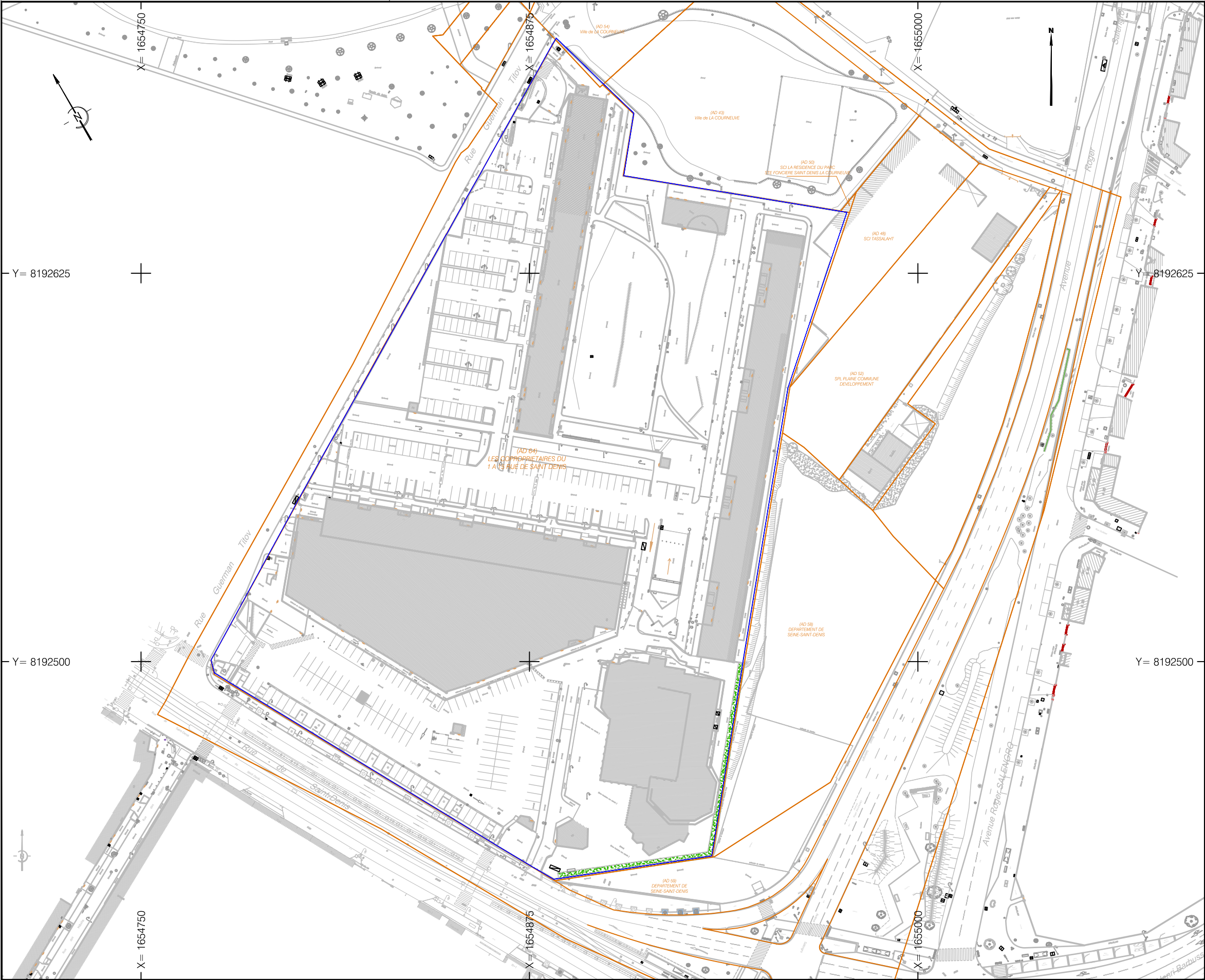
RENFER & VENANT
Géomètres - Experts

5 boulevard Edgar Quinet
BP 54
92703 Colombes cedex

Téléphone : 01 42 42 02 18
Télécopie : 01 42 42 25 95
colombes@renfer-venant.fr

ECHELLE : 1/2000

DOSSIER : AC220339
DOC. : SCI_VOL-P01-V02
DATE : 22/04/2025
MODIFICATION : --



LEGENDE



Périmètre de l'immeuble en copropriété objet de la procédure d'expropriation simplifiée, dressé selon les limites présumées, sans bornage contradictoire

NOTA :
Document établi à l'appui du plan COU_57483_1_10 topo-Zac 6 Routes.dwg, dressé le 31/03/2023 par le cabinet ATGT, et à partir de mesurages de contrôle et complémentaires effectués sur site en février 2023 et janvier 2025.

Les limites de propriété et les superficies ne sont pas garanties en l'absence de bornage contradictoire avec les riverains et de délimitation des propriétés des personnes publiques.

Le fonds de plan cadastral est issu du fichier dxf fourni par le site cadastre.gouv.fr, et inséré dans les coordonnées d'origine, sans retraitement graphique.

Planimétrie rattachée au système RGF93 – CC49 par procédé GNSS - modèle de géoïde RAF20 - précision du rattachement +/- 2cm.

L'orientation de la flèche nord est donnée à titre indicatif.

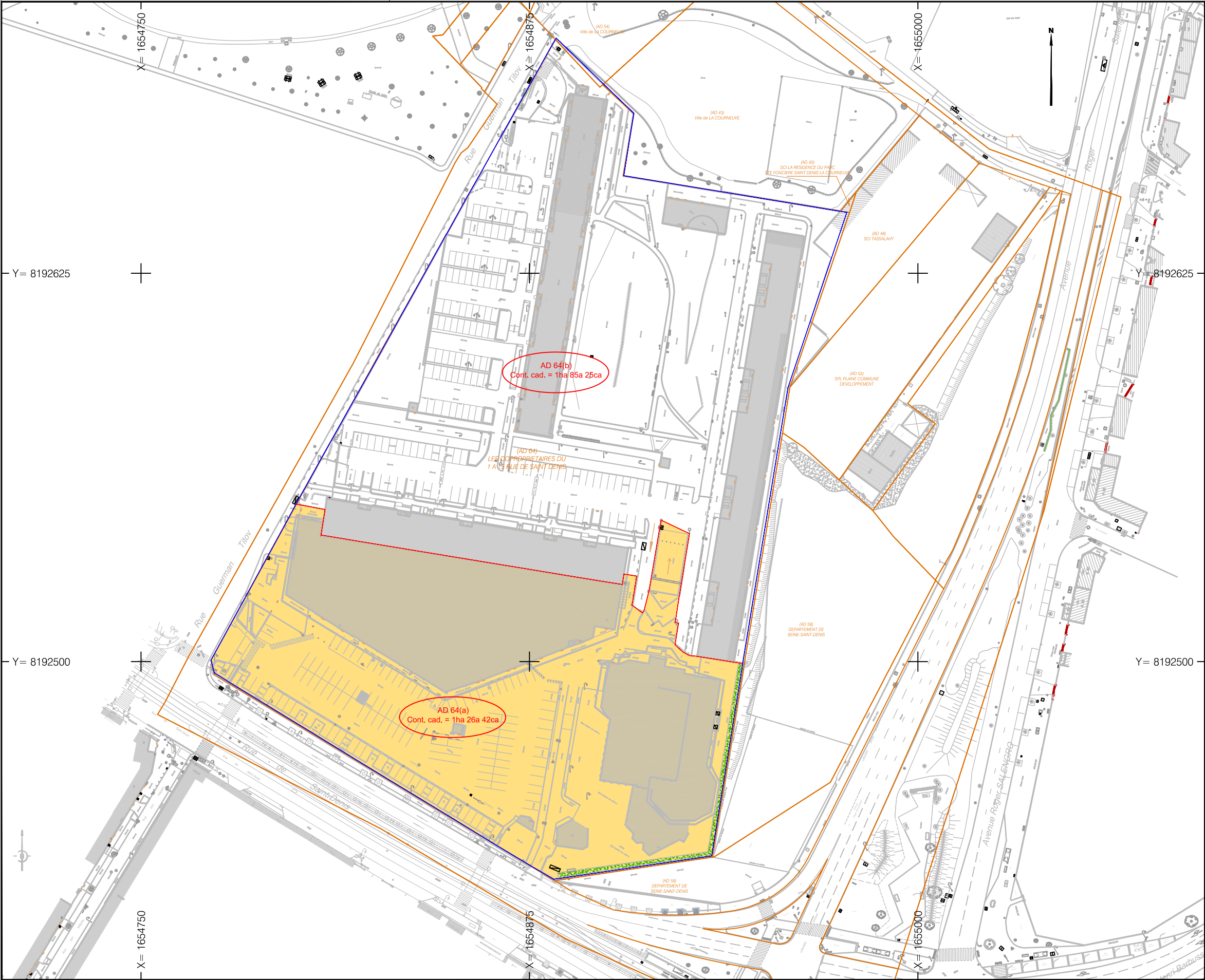


5 boulevard Edgar Quinet
BP 54
92703 Colombes cedex

Téléphone : 01 42 42 02 18
Télécopie : 01 42 42 25 95
colombes@renfer-venant.fr

ECHELLE : 1/1250

DOSSIER : AC220339
DOC. : SCI_VOL-P02-V02
DATE : 22/04/2025
MODIFICATION : —



- LEGENDE
- Périmètre de l'immeuble en copropriété objet de la procédure d'expropriation simplifiée, dressé selon les limites présumées, sans bornage contradictoire
 - Limite divisoire (division foncière en sol)
 - Parcelle créée par division foncière : Numérotation provisoire / contenance cadastrale
 - Assiette de la division en volumes

NOTA :

Ce plan ne constitue pas un plan de précision selon la nomenclature des travaux de Géomètre-Expert, il est destiné à visualiser le projet de division foncière de la propriété, préalable à la constitution d'un état descriptif de division en volumes, dans le cadre de l'enquête parcellaire préalable à la procédure d'expropriation simplifiée.

Document établi à l'appui des plans suivants :

- COU_57483_1_10 topo-Zac 6 Routes.dwg, dressé le 31/03/2023 par le cabinet ATGT,
- COU_53256_1_1_Int Commerces_Rés.du Parc.dwg, dressé le 26/11/2020 par le cabinet ATGT,
- COU_53256_1_1_Int_RDC BAS_Entrepose.dwg, dressé le 29/09/2020 par le cabinet ATGT,
- COU_53256_3_1_Interieur_Sous Sol -1.dwg, dressé le 13/10/2020 par le cabinet ATGT,

et à partir de mesurages de contrôle et complémentaires effectués sur site en février 2023 et janvier 2025.

Les limites de propriété et les superficies ne sont pas garanties en l'absence de bornage contradictoire avec les riverains et de délimitation des propriétés des personnes publiques.

La division d'une propriété peut entraîner la création de servitudes apparentes dites "par destination du père de famille" (vue, canalisation, débord de toiture, structure et imbrication des bâtiments etc...Art. 693 du Code Civil). Ces servitudes existent activement ou passivement , même si elles ne figurent sur aucun document (acte, plan,...).

Les différents réseaux desservant les terrains issus de la division n'ont pas pu être identifiés. Ces réseaux existants devront faire l'objet ultérieurement de servitudes (Art. 691 du Code Civil)

Les vues, jours et ouvertures n'ont pas fait l'objet d'étude juridique.

Le fonds de plan cadastral est issu du fichier dxf fourni par le site cadastre.gouv.fr, et inséré dans les coordonnées d'origine, sans retraitement graphique.

Planimétrie rattachée au système RGF93 – CC49 par procédé GNSS - modèle de géoide RAF20 - précision du rattachement +/- 2cm.

L'orientation de la flèche nord est donnée à titre indicatif.

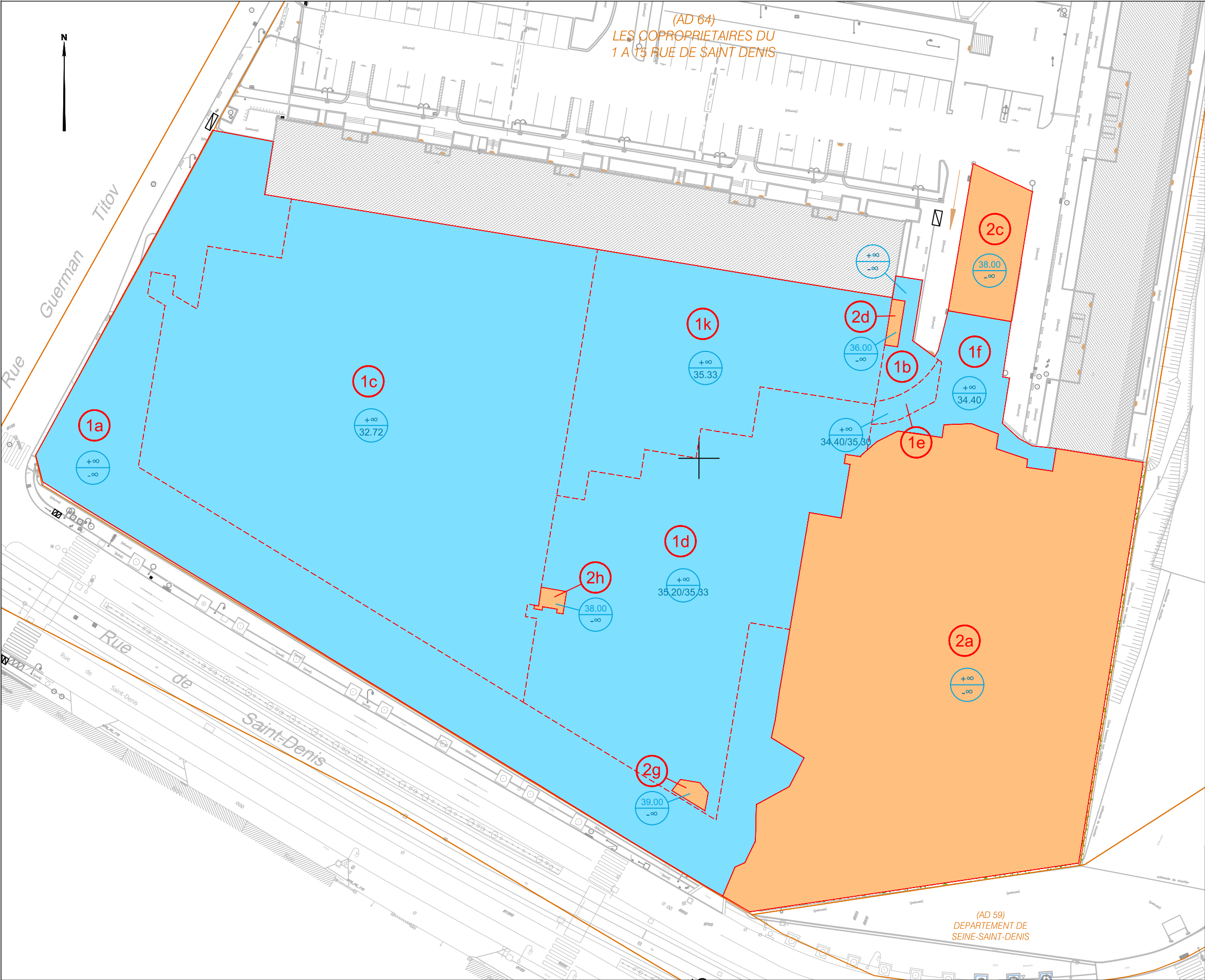
RENFER & VENANT
Géomètres - Experts

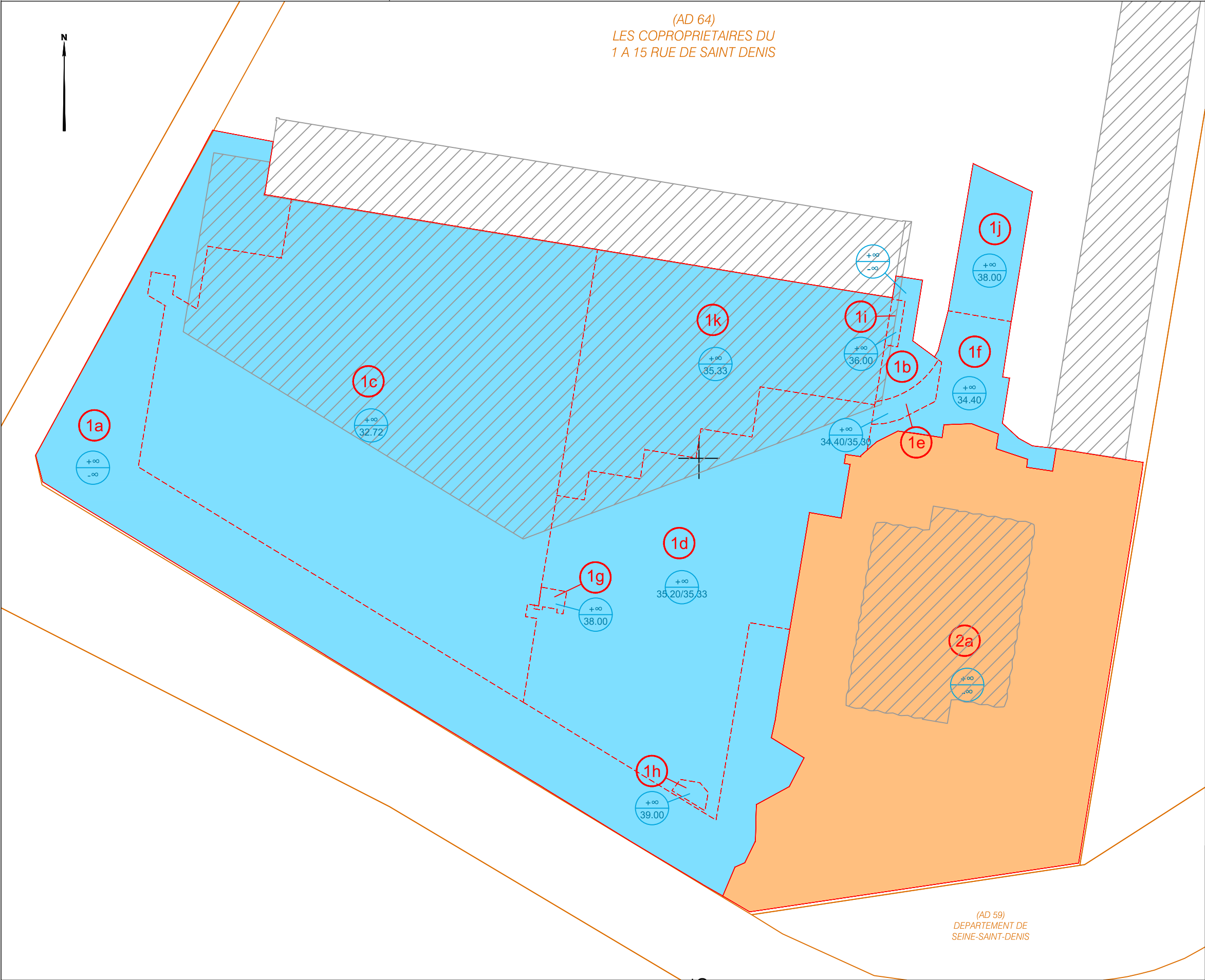
5 boulevard Edgar Quinet
BP 54
92703 Colombes cedex

Téléphone : 01 42 42 02 18
Télécopie : 01 42 42 25 95
colombes@renfer-venant.fr

ECHELLE : 1/1250

DOSSIER : AC220339
DOC. : SCI_VOL-P03-V02
DATE : 22/04/2025
MODIFICATION : —





LEGENDE

- Limite des volumes
- - - Limite des sous-volumes
- 1 1a Numéros des volumes / sous-volumes
- 75.50
72.00 Cotations altimétriques des volumes/sous-volumes :
 - cotation supérieure, en mètres NGF
 - cotation inférieure, en mètres NGF
- VOLUME N°1 : Copropriété Résidence du Parc
- VOLUME N°2 : Tour ENTREPOSE et parkings Visé par l'expropriation simplifiée

NOTA :

Ce plan ne constitue pas un plan de précision selon la nomenclature des travaux de Géomètre-Expert, il est destiné à visualiser le projet de division foncière de la propriété, préalable à la constitution d'un état descriptif de division en volumes, dans le cadre de l'enquête parcellaire préalable à la procédure d'expropriation simplifiée.

Document établi à l'appui des plans suivants :

- COU_57483_1_10 topo-Zac 6 Routes.dwg, dressé le 31/03/2023 par le cabinet ATGT,
- COU_53256_1_1_Int Commerces_Rés.du Parc.dwg, dressé le 26/11/2020 par le cabinet ATGT,
- COU_53256_1_1_Int_RDC BAS_Entrepose.dwg, dressé le 29/09/2020 par le cabinet ATGT,
- COU_53256_3_1_Interieur_Sous Sol-1.dwg, dressé le 13/10/2020 par le cabinet ATGT,

et à partir de mesurages de contrôle et complémentaires effectués sur site en février 2023 et janvier 2025.

Les limites de propriété et les superficies ne sont pas garanties en l'absence de bornage contradictoire avec les riverains et de délimitation des propriétés des personnes publiques.

La division d'une propriété peut entraîner la création de servitudes apparentes dites "par destination du père de famille" (vue, canalisation, débord de toiture, structure et imbrication des bâtiments etc...Art. 693 du Code Civil). Ces servitudes existent activement ou passivement , même si elles ne figurent sur aucun document (acte, plan,...).

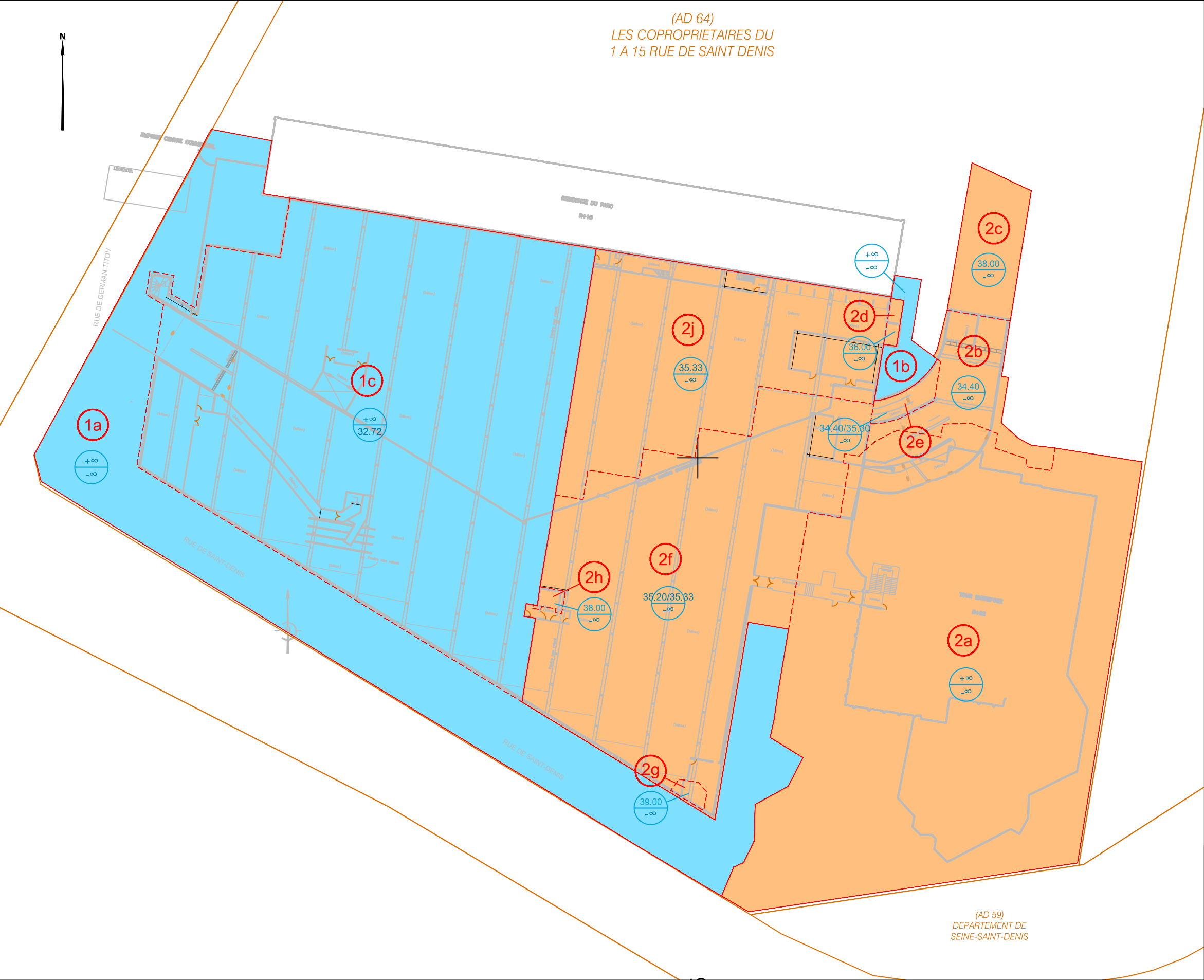
Les différents réseaux desservant les terrains issus de la division n'ont pas pu être identifiés. Ces réseaux existants devront faire l'objet ultérieurement de servitudes (Art. 691 du Code Civil)

Les vues, jours et ouvertures n'ont pas fait l'objet d'étude juridique.

Le fonds de plan cadastral est issu du fichier dxf fourni par le site cadastre.gouv.fr, et inséré dans les coordonnées d'origine, sans retraitement graphique.

Planimétrie rattachée au système RGF93 – CC49 et altimétrie rattachée au système NGF-IGN69 par procédé GNSS.

L'orientation de la flèche nord est donnée à titre indicatif.



LEGENDE

- Limite des volumes
- - - Limite des sous-volumes
- 1 1a Numéros des volumes / sous-volumes
- 75.50 72.00 Cotations altimétriques des volumes/sous-volumes :
 - cotation supérieure, en mètres NGF
 - cotation inférieure, en mètres NGF
- VOLUME N°1 : Copropriété Résidence du Parc
- VOLUME N°2 : Tour ENTREPOSE et parkings Visé par l'expropriation simplifiée

NOTA :

Ce plan ne constitue pas un plan de précision selon la nomenclature des travaux de Géomètre-Expert, il est destiné à visualiser le projet de division foncière de la propriété, préalable à la constitution d'un état descriptif de division en volumes, dans le cadre de l'enquête parcellaire préalable à la procédure d'expropriation simplifiée.

Document établi à l'appui des plans suivants :

- COU_57483_1_10 topo-Zac 6 Routes.dwg, dressé le 31/03/2023 par le cabinet ATGT,
- COU_53256_1_1_Int Commerces_Rés.du Parc.dwg, dressé le 26/11/2020 par le cabinet ATGT,
- COU_53256_1_1_Int_RDC BAS_Entrepose.dwg, dressé le 29/09/2020 par le cabinet ATGT,
- COU_53256_3_1_Interieur_Sous Sol-1.dwg, dressé le 13/10/2020 par le cabinet ATGT,

et à partir de mesurages de contrôle et complémentaires effectués sur site en février 2023 et janvier 2025.

Les limites de propriété et les superficies ne sont pas garanties en l'absence de bornage contradictoire avec les riverains et de délimitation des propriétés des personnes publiques.

La division d'une propriété peut entraîner la création de servitudes apparentes dites "par destination du père de famille" (vue, canalisation, débord de toiture, structure et imbrication des bâtiments etc...Art. 693 du Code Civil). Ces servitudes existent activement ou passivement , même si elles ne figurent sur aucun document (acte, plan,...).

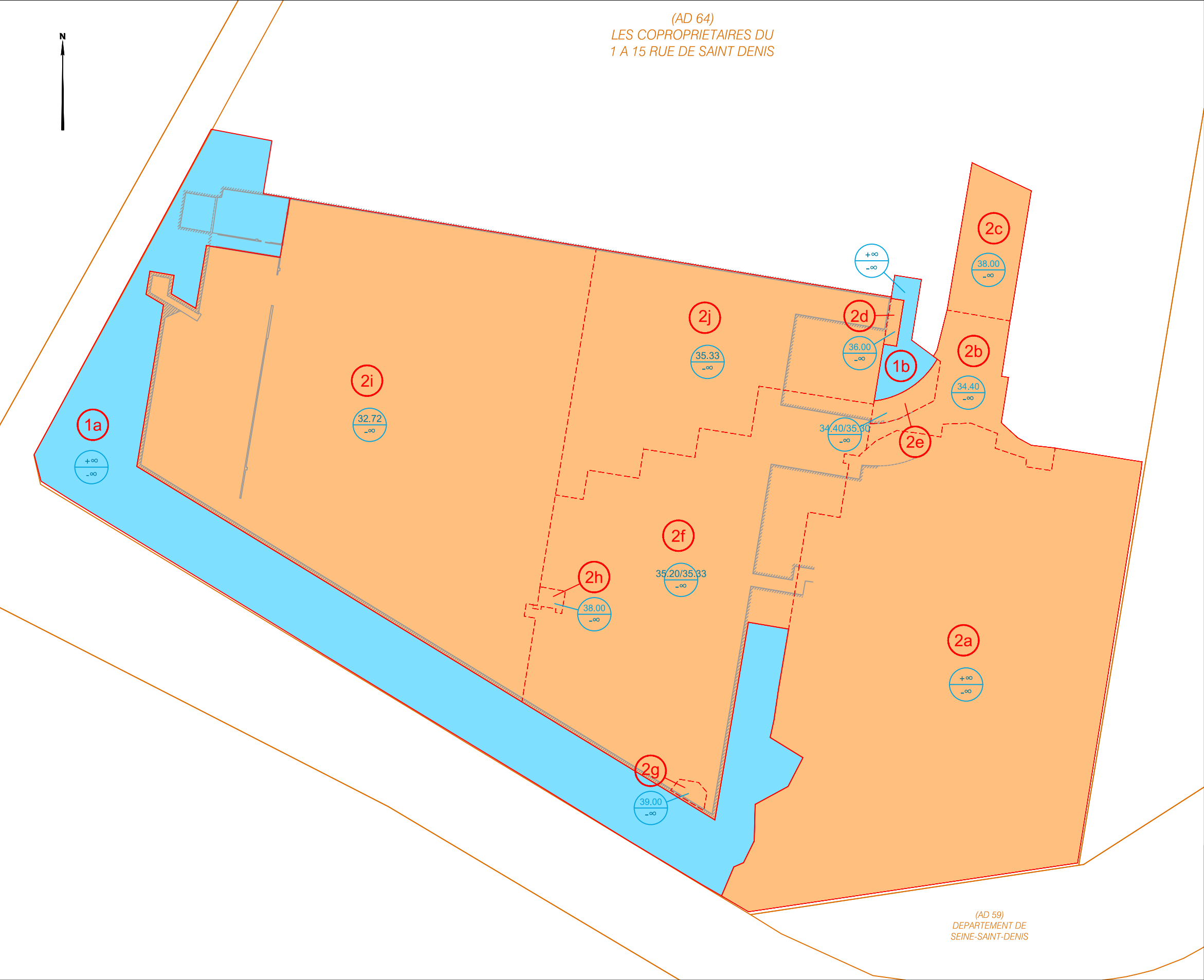
Les différents réseaux desservant les terrains issus de la division n'ont pas pu être identifiés. Ces réseaux existants devront faire l'objet ultérieurement de servitudes (Art. 691 du Code Civil)

Les vues, jours et ouvertures n'ont pas fait l'objet d'étude juridique.

Le fonds de plan cadastral est issu du fichier dxf fourni par le site cadastre.gouv.fr, et inséré dans les coordonnées d'origine, sans retraitement graphique.

Planimétrie rattachée au système RGF93 – CC49 et altimétrie rattachée au système NGF-IGN69 par procédé GNSS.

L'orientation de la flèche nord est donnée à titre indicatif.



LEGENDE

- Limite des volumes
- - - Limite des sous-volumes
- 1 1a Numéros des volumes / sous-volumes
- 75.50

72.00

 Cotations altimétriques des volumes/sous-volumes :
 - cotation supérieure, en mètres NGF
 - cotation inférieure, en mètres NGF
- VOLUME N°1 : Copropriété Résidence du Parc
- VOLUME N°2 : Tour ENTREPOSE et parkings Visé par l'expropriation simplifiée

NOTA :

Ce plan ne constitue pas un plan de précision selon la nomenclature des travaux de Géomètre-Expert, il est destiné à visualiser le projet de division foncière de la propriété, préalable à la constitution d'un état descriptif de division en volumes, dans le cadre de l'enquête parcellaire préalable à la procédure d'expropriation simplifiée.

Document établi à l'appui des plans suivants :

- COU_57483_1_10 topo-Zac 6 Routes.dwg, dressé le 31/03/2023 par le cabinet ATGT,
- COU_53256_1_1_Int Commerces_Rés.du Parc.dwg, dressé le 26/11/2020 par le cabinet ATGT,
- COU_53256_1_1_Int_RDC BAS_Entrepose.dwg, dressé le 29/09/2020 par le cabinet ATGT,
- COU_53256_3_1_Interieur_Sous Sol-1.dwg, dressé le 13/10/2020 par le cabinet ATGT,

et à partir de mesurages de contrôle et complémentaires effectués sur site en février 2023 et janvier 2025.

Les limites de propriété et les superficies ne sont pas garanties en l'absence de bornage contradictoire avec les riverains et de délimitation des propriétés des personnes publiques.

La division d'une propriété peut entraîner la création de servitudes apparentes dites "par destination du père de famille" (vue, canalisation, débord de toiture, structure et imbrication des bâtiments etc...Art. 693 du Code Civil). Ces servitudes existent activement ou passivement , même si elles ne figurent sur aucun document (acte, plan,...).

Les différents réseaux desservant les terrains issus de la division n'ont pas pu être identifiés. Ces réseaux existants devront faire l'objet ultérieurement de servitudes (Art. 691 du Code Civil)

Les vues, jours et ouvertures n'ont pas fait l'objet d'étude juridique.

Le fonds de plan cadastral est issu du fichier dxf fourni par le site cadastre.gouv.fr, et inséré dans les coordonnées d'origine, sans retraitement graphique.

Planimétrie rattachée au système RGF93 – CC49 et altimétrie rattachée au système NGF-IGN69 par procédé GNSS.

L'orientation de la flèche nord est donnée à titre indicatif.